

Fiche de présentation du cabinet **BC COURTAGE**

Les informations ci-après sont délivrées à l'attention de BERNARD CHEKLER conformément aux dispositions de l'article L521-2 du Code des assurances par Bernard CHEKLER pour le compte de BC COURTAGE intervenant en qualité de Courtier.

I – Références et coordonnées

BC COURTAGE est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le n° 844 751 768. Son siège social est situé 47 avenue Victor Hugo, 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

BC COURTAGE est immatriculé auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires d'Assurance sous le n° 19000460 en tant que courtier d'assurance.

Cette immatriculation peut être vérifiée auprès de l'ORIAS, sur son site Internet www.orias.fr ou par courrier adressé à son attention au 1, rue Jules Lefebvre – 75731 Paris cedex 09.

L'autorité en charge du contrôle de nos opérations est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest CS 92459 -75436 Paris Cedex 09 – 4 (www.acpr.banque-france.fr).

Le cabinet BC COURTAGE membre du Groupe Sofraco, est détenu indirectement, à hauteur de 10% par le Groupe Pavillon Prévoyance - Union de mutuelles basée en Gironde et membre de la mutualité française (Union régie par le code de la Mutualité et ses dispositions du Livre II, SIREN n°442978086).

Conformément aux obligations réglementaires, BC COURTAGE bénéficie d'une couverture en responsabilité civile professionnelle, souscrite auprès de la société OCEAN BRIDGES sous le numéro de police PIFI-202411-LLB6-10061

II – Nature de notre activité

BC COURTAGE se positionne dans la catégorie b) de l'article L.521-2 II du Code des assurances, en ce qu'il n'a pas d'obligation contractuelle de travailler en exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

A ce titre, BC COURTAGE a présélectionné sur le marché un certain nombre de contrats d'assurance eu égard à leur pertinence mais ne prétend néanmoins pas fonder son analyse sur l'ensemble des contrats offerts sur le marché. La liste des compagnies d'assurance avec lesquelles il travaille est disponible auprès du courtier sur simple demande.

BC COURTAGE ne fournit pas de service de recommandation personnalisée relativement aux contrats qu'il distribue. Nous nous attachons à vous proposer un ou plusieurs contrat(s) cohérent(s) avec vos exigences et besoins.

III. Rémunération

Pour l'exercice de son activité, le cabinet BC COURTAGE est rémunéré sur la base de commissions qui lui sont versées par les compagnies partenaires et/ou sur la base d'honoraires qui vous sont directement facturés.

Le détail de la rémunération du courtier par commission, agissant en qualité d'intermédiaire d'assurance, peut être obtenu par le client en s'adressant directement à la société qui autorise la commercialisation de ses produits. Le courtier s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

En cas de facturation d'honoraires, un document complémentaire indiquant le montant facturable vous sera remis préalablement à l'exécution de la mission.

IV - Service Réclamation & Médiation

Pour toute réclamation relative aux contrats conclus par notre intermédiaire, vous pouvez nous écrire à BC COURTAGE 47 avenue Victor Hugo, 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES ou nous envoyer un mail bccourtage@groupe-sofraco.com. Nous accuserons réception de votre réclamation sous 10 jours et vous adresserons une réponse sur le fond dans un délai maximum de 2 mois. À l'issue de ce délai ou si la réponse apportée ne vous convient pas, vous pourrez saisir **La médiation**

de l'assurance par courrier La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou en ligne <https://formulaire.mediation-assurance.org/>

V - Traitement des données personnelles

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont traitées par BC COURTAGE afin de vous contacter, suite à votre demande, pour vous proposer des offres commerciales correspondant à vos besoins en matière assurantielle ou répondre à vos demandes d'information. La base légale du traitement de vos données est l'exécution de mesures précontractuelles. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, demander leur rectification ou leur effacement. Vous pouvez aussi vous opposer au traitement de vos données, en demander la limitation ou la portabilité. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données personnelles et comment exercer ces droits vous pouvez consulter notre [Politique de Protection des données](#).

Fait à SAINT MAUR DES FOSSES, le 20-04-2026,

en deux exemplaires dont un pour qui reconnaît l'avoir reçu.

BC COURTAGE
Bernard CHEKLER

.....